



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 7
No.:

DIFFUSION: EMBARGO JUSQU'À 10 H,
RELEASE: LE 20 JANVIER 1979

SIGNATURE, LE 20 JANVIER 1979, DE L'ACCORD
DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
ENTRE LE CANADA ET LE CARICOM

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a signé aujourd'hui un Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et les pays membres du Marché commun des Caraïbes (CARICOM).

L'Accord a été signé par M. Jamieson ainsi que par des représentants d'Antigua, de la Barbade, de Belize, de la Dominique, de la Grenade, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et de La Trinité-et-Tobago. Le Secrétaire général du CARICOM, des parlementaires canadiens ainsi qu'un groupe de dirigeants d'entreprises canadiennes ont également assisté à la cérémonie. La Guyana devrait signer l'Accord dans les prochains jours.

Le nouvel Accord remplace l'Accord de commerce de 1925 entre le Canada et les Antilles qui régissait auparavant les relations commerciales entre le Canada et les États membres du CARICOM; il comprend diverses parties traitant respectivement de la coopération commerciale, de la coopération financière et technique et de la coopération industrielle ainsi qu'un Protocole de coopération industrielle distinct et détaillé.

Selon M. Jamieson, l'Accord est "une autre étape marquante dans l'évolution des rapports qui unissent le Canada aux États membres du CARICOM". Il est le premier du genre entre le Marché commun des Caraïbes et un pays donné, et le premier entre le Canada et un groupe de nations du monde en développement.